

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

Le lundi dix octobre deux mille seize à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du trente septembre deux mille seize, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Monique FRANCHINI, Babette LUYA, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Laurence VERNET, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Nina MICHALSKI à M. Eddy BEYDON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 28 (27 au point 16) - **Nombre de votants :** 29 (28 au point 16)

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - LEGS CRÉPET

Lors de sa séance du 13 juin dernier, le Conseil municipal a décidé certaines dispositions concernant le legs Gabriel Crépet. Depuis, une action au Tribunal Administratif a été introduite. Par ailleurs, l'exécuteur testamentaire a réaffirmé son souhait que le legs soit modifié pour tenir compte de l'évolution de la situation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération et d'agir en accord avec l'exécuteur testamentaire de Gabriel Crépet et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour demander la modification du legs dans les mêmes formes que précédemment indiqué lors de la séance du 13 juin c'est-à-dire d'autoriser le CCAS à résilier les placements et à verser à la Ville d'Unieux le montant de ces placements pour participer à la rénovation de la salle Gabriel Crépet.

En contrepartie, le Conseil municipal s'engagerait à reverser au CCAS chaque année, une subvention complémentaire de 3000 euros, augmentée de l'indexation selon l'indice INSEE correspondant au revenu annuel lié au placement. Cette subvention ferait l'objet d'une ligne particulière dans le budget et serait rendue publique chaque année.

Enfin, avant la réouverture de la Salle Gaby Crépet, la municipalité installera un dispositif rappelant la personnalité de Gabriel Crépet, de son action généreuse envers la commune et ses habitants.

Le Conseil municipal donne son accord sur les propositions de Monsieur le Maire par 21 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier), et 6 ne prenant pas part au vote (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet)

2 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal a porté à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteurs insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Gestion/Finances réunie le 29 septembre dernier, **le Conseil municipal décide par 27 voix pour, 2 abstentions** (*M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) d'admettre en non-valeurs les montants suivants :

9 400,30 euros sur l'exercice 2010/2015 (état arrêté à la date du 23 septembre 2016) et admettre en créances irrécouvrables la somme de 2308,64 euros (état arrêté à la date du 28 septembre 2016).

3- DÉCISION MODIFICATIVE 2016

Suite à la réunion des Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, **le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 6 contre** (*Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutré, M. Chapelon, Mme Vernet*) et **2 abstentions** (*M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) la décision modificative comme suit :

42316	VILLE D'UNIEUX	DM n°5 2016
Code INSEE	Budget Commune M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319 511.57 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319 511.57 €
D-60612-821 : Énergie - Électricité	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-20 : Alimentation	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351-314 : Location de film	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	207 356.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	207 356.57 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-821 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-314 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 845.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	15 845.00 €
D-6541-811 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	17 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-811 : Créances éteintes	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062-314 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-7067-20 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	350 356.57 €	0.00 €	350 356.57 €
 INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	873 356.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	873 356.85 €	20 615.29 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	873 356.85 €	0.00 €	873 356.85 €	20 615.29 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	207 356.57 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	207 356.57 €
D-139148-314 : Autres communes	0.00 €	15 845.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281531-821 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 257.18 €
R-281561-821 : Matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	101.41 €
R-28182-821 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 130.17 €

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°5 2016
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 5 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-28184-821 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 186.10 €
R-28188-821 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	325.14 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	15 845.00 €	0.00 €	23 000.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	3 348 340.79 €	0.00 €	0.00 €
D-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	3 343 340.79 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 343 340.79 €
R-166-01 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 343 340.79 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	6 691 681.58 €	0.00 €	6 686 681.58 €
D-204181-821 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	30 126.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-212 : Mobilier	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	50 126.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-211 : Constructions	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-212 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-314 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-412 : Constructions	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	873 356.85 €	6 937 653.44 €	873 356.85 €	6 937 653.44 €
Total Général		6 414 653.16 €		6 414 653.16 €

4 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

➤ **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) dans le cadre de l'évolution statutaire de Communauté d'agglomération à la Communauté urbaine**

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Étienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 31 décembre 2015.

Les compétences concernées transférées par les communes à Saint-Étienne Métropole sont :

- la voirie (investissement et fonctionnement),
- l'habitat (opérations de résorption de l'habitat insalubre et aménagement des aires d'accueil des gens du voyage),
- la politique de la Ville (périmètre identique à 2007),
- la distribution publique de gaz et d'électricité,
- l'urbanisme (notamment PLU, DPU sur sites communautaires...),
- le cimetière (création, extension et translation),
- l'économie (actions de développement économique),
- la production, gestion et distribution de l'eau potable,
- les parcs de stationnement en ouvrage,
- les réseaux de chaleur à l'exclusion de ceux qui ne desservent que des équipements de la commune.

Il faut également noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les nouveaux statuts de Saint-Étienne Métropole excluent de la compétence voirie les missions de « déneigement, nettoyage, espaces verts et éclairage public ». La CLECT s'est prononcée sur la restitution financière de ces missions aux communes.

Pour la commune d'Unieux, les chiffres sont les suivants :

Investissement voirie	Fonctionnement voirie	Voirie compétences restituées	Urbanisme	Retenue sur attribution de compensation
147 000 €	51 739 €	- 8570 €	11 719 €	201 888 €

La CLECT réunie le 28 juin dernier a émis un avis favorable sur le rapport présenté à 29 voix « pour », 1 abstention, 1 vote « contre ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au Conseil municipal de chaque commune de se prononcer sur les charges financières transférées.

Le Conseil municipal approuve par 27 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) l'évaluation des charges financières telle que présentée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et relative aux transferts de compétences dans le cadre de l'évolution statutaire et le passage en Communauté urbaine.

D'autre part, lors de la dernière séance du Conseil municipal, les conventions relatives à l'eau, l'assainissement, le réseau de chaleur et la voirie avaient été approuvées. Or, les bordereaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement n'ont fait l'objet d'une discussion entre la Ville d'Unieux et Saint-Étienne Métropole que le 21 septembre dernier. C'est pourquoi, il a été de nouveau proposé au Conseil municipal de délibérer sur les conventions, par conséquent, **le Conseil municipal approuve par 27 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier)** les conventions relatives à l'eau et à l'assainissement avec les nouveaux éléments financiers issus des bordereaux et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à les signer.

➤ **Avis sur l'extension de compétences**

Après une présentation du dossier sans aucune discussion préalable, lors du bureau de Saint-Étienne Métropole du jeudi 22 septembre, il a été proposé le jeudi suivant, au Conseil de communauté, une nouvelle série d'extensions de compétences à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce, en vue d'un passage en Métropole. Le Conseil de communauté a approuvé cette extension de compétences.

Au-delà de la méthode qui est extrêmement contestable, et alors que les précédentes compétences ont beaucoup de mal à être exercées, cette course en avant continue à dessaisir les communes de leurs compétences de proximité. Cela s'accompagne également par un recul de la démocratie qui, par exemple, pour notre commune se traduit par une perte d'un siège de Conseiller communautaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'émettre un avis négatif par 23 voix pour, 6 contre (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) sur ce nouveau projet d'extension de compétences.

5 - SUBVENTIONS

Les élus membres à titre personnel d'association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- fixer à 8 euros la subvention par jour, par élève et par accompagnateur, relative aux classes transplantées des écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2016/2017, et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école.
- fixer à 14 euros par élève le montant accordé pour les activités pédagogiques bénéficiant à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires d'Unieux, pour l'année scolaire 2016/2017, et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école ou à l'intérieur de cette enveloppe à payer, directement au prestataire les actions menées dans ce cadre.
- accorder à l'association « Chorale si l'on chantait » une subvention de 315,00 euros pour l'aide à l'emploi associatif.
- accorder à l'association « Myopathie à tout Cœur » sa subvention annuelle 2016 d'un montant de 177.00 euros.
- procéder comme chaque année au versement du solde de la subvention pour les associations sportives ayant reçu un acompte de 75 % sur le montant de leur subvention votée par délibération du 8 février dernier et approuver ainsi les montants restants dus à ces associations comme fixés ci-après :

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18 €/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2016 (en euros)	Subvention ou acompte payé (en euros)	SOLDE (en euros)
ALSU	2 483	4	72	0	2 555	1862	693
Arc en Ciel	6 541	92	1 656	1349	9 546	4905	4 641
Arts Martiaux	3 675	51	918	1561	6 154	2756	3 398
BCU	7 356	83	1 494	0	8 850	5517	3 333
Gymnastique A. France	323	0	0	1 856	2 179	323	1 856
Gymnastique Val Ronzière	264	0	0	741	1 005	264	741
OCO	8 281	181	3 258	0	11 539	6 210	5 329
PLCQ	2 331	0	0	0	2 331	1 748	583
Tennis Club	10 228	199	3 582	4 000	17 810	7 671	10 139
UFOR	7 496	85	1 530	0	9 026	5 622	3 404
UTA	2 618	18	324	718	3 660	1963	1 697

6 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SOCIÉTÉ « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES »

Afin de financer les travaux d'amélioration au sein de la résidence « Rialto, Parc, Uranus, Sirius » située rue Paul Blain à Unieux, la Société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 100 000,00 euros pour lequel la société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » sollicite de la commune sa garantie à hauteur de 56 % du montant de l'emprunt, représentant la somme de 56 000,00 euros. Le Conseil Départemental a accordé sa garantie à hauteur de 44 %.

Le Conseil municipal décide par 21 voix pour, 6 contre (*Mme Luya, Mme Franchini, M. Doutré, Mme Vernet, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) **et 2 abstentions** (*M. Brouillat, M. Chapelon*) d'accorder la garantie de la commune pour l'emprunt envisagé par la société « 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES » auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à intervenir audit contrat de prêt.

7 - RÉGIE VIDE-GRENIER

À la suite d'une incompréhension avec les services de la trésorerie, il n'a pas été remis les chèques du vide-grenier 2014 comme cela avait été indiqué dans le compte-rendu du bureau municipal du 4 juillet dernier. Les rectifications d'organisation et d'information ont été mises en place afin d'éviter un renouvellement. Étant donné qu'il n'y a pas eu de faute, **le Conseil municipal décide par 27 voix pour, 2 abstentions** (*M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) de dégager le régisseur de sa responsabilité financière qui en l'occurrence s'élève à 2030 euros.

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 2^e classe en 4 postes d'adjoint technique de 1^{ere} classe, suite à la réussite d'examen professionnel et de concours.

9 - VIE ASSOCIATIVE

La commune d'Unieux a toujours soutenu les actions de l'Établissement Français du Sang et de l'association pour le don du sang bénévole d'Unieux. Aujourd'hui, dans un contexte de besoins constants en produits sanguins et en transfusions, la Ville d'Unieux souhaite renforcer son engagement en signant une convention de partenariat avec les deux institutions, afin d'encourager les Unieutaires à donner leur sang.

L'association Vie Libre œuvre activement au service des habitants d'Unieux. Pour favoriser son bon fonctionnement, un lieu de stockage de matériel lui est nécessaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la Ville d'Unieux, l'Établissement Français du Sang et l'association pour le don du sang bénévole d'Unieux ainsi que la convention de mise à disposition gratuite d'un garage situé rue Élisée Reclus au profit de l'association Vie Libre et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à les signer.

10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Afin de contribuer à la sensibilisation des Unieutaires à la problématique des déperditions énergétiques des bâtiments, la Ville d'Unieux s'est engagée, en 2016, au côté de Saint-Étienne Métropole dans l'opération de thermographie aérienne sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans ce cadre, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** la participation financière de la commune à cette opération à hauteur de 1500 euros pour la mise à disposition des données et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer la convention de mise à disposition des données.

11 - TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, des travaux de rénovation et de mise en accessibilité doivent être réalisés sur des bâtiments communaux. Dans ce cadre, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à déposer au nom de la commune les autorisations d'urbanisme nécessaires pour les dossiers suivants :

- déplacement et aménagement du local du Secours populaire au 19 rue Jean Moulin (ancien garage) suite à la vente en cours des bâtiments du 17 rue Jean Moulin.
- création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au Cinéma « Le Quarto » prévue dans l'AD'AP.
- réhabilitation du Centre social du Val Ronzière, avec réfection de la façade, mise en accessibilité des sanitaires et du hall d'entrée.

12 - RÉTROCESSION DE PARCELLES IRA

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, il a été rappelé que le Conseil municipal réuni le 30 novembre 2015 avait approuvé la suppression de la ZAC LA FONTAINE et avait convenu avec la société IRA, de la rétrocession gratuite à la commune des parcelles non aménagées à ce jour, à savoir :

- les parcelles AI -533-449-450 en totalité et les parcelles AI 603-565 et 460 en partie.

Suite à une rencontre sur place, avec la société IRA, il a été convenu de modifier légèrement les emprises des parcelles cédées.

Il a donc été établi que les parcelles AI-603-576-600-565 et 590 seront cédées gratuitement à la commune d'Unieux, conformément au document d'arpentage réalisé par le cabinet Chalaye, ainsi que les parcelles AI 533-449-450 et 460 en totalité comme convenu préalablement.

Le Conseil municipal approuve par 23 voix pour, 6 abstentions (*Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutré, M. Chapelon, Mme Vernet*), conformément à l'avis de France Domaines du 18 novembre 2015 les rétrocessions gratuites des parcelles ci-dessus, désigne Me PAILHES, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer tous documents découlant de la présente.

13 - ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEU-DIT « LA RONZIÈRE »

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, les travaux d'élargissement de la rue Aristide Briand, au lieu-dit « la Ronzière », doivent être réalisés, afin d'assurer un gabarit suffisant à la chaussée pour permettre notamment le passage des engins de secours.

Pour réaliser cette modification, il est nécessaire d'acquérir le terrain de Monsieur MOUILLERE Jean, cadastré AC 78, pour une surface de 221 m² située en zone AUb au P.L.U.

Conformément à l'avis de France Domaines du 29 mars 2016, **Le Conseil municipal par 23 voix pour, 6 abstentions** (*Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutré, M. Chapelon, Mme Vernet*) autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à procéder à l'acquisition de la parcelle AC 78 pour un montant de 5 304 euros, soit 24 €/m² et désigne Me PAILHES, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

14 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : CONVENTION NOTICO

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 29 septembre dernier, lors du Conseil municipal du 16 décembre 2013, il avait été approuvé le lancement du projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dernier arrive à ce jour dans sa phase de finalisation, et de concertation avec les services de l'État.

Afin de compléter les dispositifs d'alerte de la commune déjà prévus :

- Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte (Haut-parleur)
- Réseau National d'Alerte (Sirène)
- Diffusion de l'alerte par porte-à-porte.

Le Conseil municipal approuve par 23 voix pour, 6 contre (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) l'expérimentation gratuite de l'application « NOTICO » pour Smartphones proposée par la société DEVERYWARE et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention d'expérimentation avec la société DEVERYWARE ainsi que son interface d'administration MY PUBLIC ALERT.

15 - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015

Conformément à la réglementation, les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable 2015, figurant en pièce jointe à l'ordre du jour.

Mme Luya quitte la séance.

16 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS SEM ET SEDL

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités de Saint-Étienne Métropole pour l'année 2015 (un exemplaire papier ayant été envoyé par SEM à chaque conseiller). Le rapport est également consultable en ligne sur le site de Saint-Étienne Métropole : <http://www.agglo-st-etienne.fr/en-un-clic/documentation/>

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) se prononce favorablement sur le rapport de gestion présenté par la SEDL pour l'année 2015 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnent (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE « FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE »

Le Conseil municipal par 21 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) approuve la proposition de Monsieur le Maire de ne pas examiner le vœu «Ma commune sans migrants» proposé par le groupe « Front National – rassemblement Bleu Marine » et de ne pas le soumettre au vote du Conseil municipal.

INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE » :

3 décision modificative

Vous nous présentez une décision modificative dont la principale acte est l'intégration au budget du résultat de fonctionnement de 2015 : 319 511,57€ que vous répartissez en 85 000€ sur le 011 et 207 356€ sur l'investissement (après jeu d'écriture).

Il aurait été opportun de communiquer l'état du budget sur les comptes abondés, en commission vous avez précisé que ce sont des renflouements.

Sur le compte 23, 120 000€ de travaux. Il ne semble pas possible d'exécuter cette somme avant fin 2016 donc il y aura reports sur 2017 et donc confusion de lecture.

Nous aurions certainement opéré différemment, et peut être que une partie de ce résultat aurait contribué à la baisse des taxes. Cette conclusion pour expliquer que vos actions sont des choix et que d'autres choix existent.

4 SEM Métropole

Cette délibération porte sur 2 points qu'il convient de voter en 2 fois SEM et CLECT : nous sommes cohérents, nous continuons à voter pour. En espérant que à terme l'économie d'échelle concoure à la baisse des coûts et en espérant que le législateur impose une vraie remontée de compétence et non une sous traitance aux communes, pas encore économiste à ce jour.

SEM et Métropole : nous voterons pour dans le même esprit et le même espoir que pour SEM/CU

Il est nécessaire de faire un bilan financier au 31/12/16 pour vérifier l'effet des remontées de compétence : somme des bilans par commune et SEM en 2010, somme des bilans par commune et

SEM en 2016 pour les compétences concernées. Une économie devrait être constatée. Comme je l'ai déjà dit il faut peut être attendre que la pyramide des âges allège la charge du personnel.

Je suis impatient du résultat, vœu pieux ?, sachant que les dotations de SEM auront augmenté pour les passages en CU puis Métropole, tout en faisant financer la majorité des compétences remontées par les communes.

Vous comprenez M. le Maire mon espoir et mes doutes sur le sujet.

6 garantie d'emprunt

Garantir un emprunt à une société en pleine santé est un comble, même si c'est une obligation morale pour les communes ; qui garantit les emprunts de la commune ?

Je vote contre cette demande de garantie

7 régie vide grenier

Oui pour dégager la responsabilité du régisseur, tout en notant qu'il y a eu faute, de l'élu en charge du dossier, du trésorier ? Vous avez pris des dispositions pour ne pas réitérer.

Mais je persiste à dire que le chèque ne doit plus être accepté : liquide ou moyen électronique à imaginer

10 thermographie

Nous sommes pour cet outil. L'interprétation des données nécessite une formation

Qui sera formé ?

Comment allez-vous permettre aux unieutaires de consulter ?

12 IRA et ZAC La Fontaine

Etablir les conditions de fin d'une ZAC en 2 temps est curieux, surtout après une visite des lieux contradictoire conduisant à modifier les termes du 1^{er} temps.

Nous serons preneur de l'information du bilan final après : réfection des espaces, rénovation et mise aux normes de l'aire de jeux, vente du terrain annoncé constructible.

13 élargissement La Ronzière

Comme je disais en commission

Pourquoi ces travaux alors que les terrains adjacents sont en zone AU, l'urbanisation est le moyen d'améliorer les voies

Pourquoi acheter tout le terrain, il y a des moyens pour élargir selon les besoins : emplacement réservé, alignement par exemple

Les pompiers : noble raison, mais leurs véhicules ne sont pas plus larges que les PL de chantiers par exemple

Donc il nous semble que la vraie raison de ce projet, d'ailleurs déjà réalisé, n'est pas avoué nous voterons contre

14 PCS convention Notico

Un outil de téléalerte performant en simultanéité d'appels est la suite logique et actuelle d'un PCS. Faut-il encore qu'il permette d'alerter quiconque quelque soit son mode de communication : téléphone fixe, téléphone portable, smartphone, mail, SMS.

Ce n'est pas le cas de celui que vous proposez à priori uniquement compatible smartphone, qu'il soit gratuit et à l'essai n'en fait pas un outil adéquat.

Nous voterons contre

15 rapport sur l'eau

C'est donc le dernier rapport de compétence ville, le rapport 2016 sera de compétence SEM.

En 2014.....8702 hbts en 2015.....8821

4338 abonnés 4298

71,89m3/abonné 71,66

396328m3 eau achetés 426711

311880m3 vendus aux abonnés 307992

2000m3 perdus 2480 (+24%)

320520m3 consommés 318142

316€ facture type 329€ (+4,2%)

Tout baisse sauf le gaspillage +24 % et la facture type de 120m³ +4,2 % et si on prend une facture calée sur la consommation moyenne 71,89 m³ et c'est encore plus dramatique pour les petits consommateurs d'eau puisque vous avez maintenu des frais fixes très élevés et que ces gens ont payé l'eau 8 % plus chère que les gros consommateurs ; les personnes seules, les foyers de 2 ou 3 personnes ne vous importent donc peu.

Et j'espère encore beaucoup de SEM sur ce sujet, SEM votera les prix, SEM gèrera le service.

INTERVENTIONS DU GROUPE «FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE » :

1 – LEGS CREPET

Monsieur BATTIE : « Tenir des propos diffamants en nous traitant de racistes n'a jamais fait avancer les choses » Je vous rappelle l'article du Progrès dans lequel vous déclariez qu'en bon républicain vous ne feriez pas accélérer les choses, que vous attendrez la fin de la procédure compte tenu de notre recours devant le tribunal administratif. »

Madame VIALON-CLAUZIER : « Je vois que vous retenez nos leçons et que vous indiquez saisir le juge, mais quel juge ? Allez-vous devant le tribunal de grande instance seul compétent pour modifier les conditions d'un legs ? »

Monsieur BATTIE : « Nous sommes contre le changement d'affectation du legs et sa transformation en prêt privé, comme nous l'avons déjà dit et nous voterons CONTRE cette nouvelle délibération. »

Madame VIALON-CLAUZIER : « vous êtes soucieux du respect des dernières volontés de Gaby Crépet mais qui entretient sa tombe ? il n'avait pas de descendance. J'invite les membres du conseil à aller voir dans quel état elle se trouve. »

11 – TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame VIALON-CLAUZIER : Question connexe, « Suite à l'incendie de l'ancienne école Jean-Moulin, un compromis de vente a été signé, est-ce que l'acheteur maintient son option d'achat ? »

PROPOSITION DE VŒU du Groupe Rassemblement Bleu Marine- Front national « MA COMMUNE SANS MIGRANTS »

Monsieur BATTIE « Il n'y a pas de propos racistes, je vous mets au défi de le prouver. Ce sont des migrants économiques. Nous n'avons pas les moyens d'accueillir toute la misère du monde. Ces migrants viennent de Calais et souhaitent rejoindre l'Angleterre, nous ne les aidons pas avec notre accueil. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil municipal est levée.

Fait à Unieux, le 18 octobre 2016.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

